



Bulletin municipal Commune de CARLIPA

■ Le mot du Maire ■ ■ ■

Madame, Monsieur, Chers Carliponais et Carlipanaïses,

Vous avez maintenant en main votre bulletin municipal de l'été.

L'accent est mis sur la partie budgétaire de la commune qui vous donne les éléments comptables précis sur la bonne gestion de vos impôts par l'équipe municipale. Ceci afin d'éviter les éventuels commentaires non argumentés.

Une partie sur les actions au quotidien ou de plus long terme, souvent invisibles, qui vont dans le sens de la sécurité, du bien-être, du service et du confort des habitants.

Actions auxquelles vous êtes tous invités à participer, à vous impliquer fortement, dans un esprit de convivialité et de bienveillance qui caractérise depuis toujours notre beau village.

Restons unis dans nos diversités. Surtout dans cette prochaine période de fortes turbulences qui s'annonce à nous.

Un bel été.

Serge SERRANO



■ Informations Communales ■ ■ ■

■ Création et certification de la Base Adresse Nationale.



Conformément à la loi 3DS, les communes de moins de 2 000 habitants bénéficiaient d'un délai jusqu'au 1^{er} juin 2024 pour créer et certifier leur Base Adresse Nationale.

Avec l'arrivée de la fibre optique sur la commune, nous avons anticipé cette démarche, au 1^{er} trimestre 2024 pour permettre aux habitants de prétendre rapidement à l'installation de la fibre à leur domicile.

Cette base adresse a permis l'installation et le dimensionnement des réseaux mis en place par la société AXIANS pour le compte du SYADEN.

Toutes les adresses de la commune ont été analysées et parfois légèrement complétées pour répondre aux besoins de la loi 3DS et d'éligibilité à la fibre optique.

Les compléments d'adresse seront prochainement communiqués aux propriétaires concernés. Il s'agit principalement des écarts (campagnes) qui sont désormais dotés d'un numéro d'habitation dans l'écart.

Au-delà d'un accès rapide à la fibre, la Base Nationale Adresse à jour garantit, pour la commune, de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus et facilite la distribution du courrier et des colis assurée par la Poste mais également par des livreurs.

Pour rappel, les plaques de numéros sont prises en charge et fournies par la commune. Elles doivent correspondre à la charte graphique retenue par la mairie : Inscription du numéro en blanc sur fond vert (voir photo jointe). Elles doivent être placées au plus près de l'habitation, de préférence sur les piliers d'entrée de propriété ou en dessus de la porte d'entrée et visibles de la voie.



Pour les habitations disposant déjà d'une plaque de numéro dans la voie qui obéit à la charte graphique, nous demandons aux propriétaires ou locataires de s'assurer de la visibilité de ce numéro à partir de la voie. Certaines plaques sont parfois envahies par la végétation. Les éventuelles interventions des services de secours seront ainsi facilitées.

■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Création et certification de la Base Adresse Nationale (Suite).

Dans le cas où votre logement ne disposerait pas d'une plaque de numéro correspondant à la charte graphique nous vous demandons de bien vouloir vous signaler, en mairie.

Pour les habitations récemment numérotées dans le cadre de la Base Adresse Nationale, la mairie prévoit d'acquérir des plaques de numéros qui seront distribuées dès réception, accompagnées d'un courrier indiquant le complément d'adresse retenu et les consignes de positionnement.



■ Compte administratif 2023.

Lors de sa séance du 20 février, le conseil municipal approuvait les dépenses et recettes de l'année 2023. Les résultats de fin d'exercice sont présentés ci-dessous. Ils sont en accord avec le compte de gestion du percepteur.

L'excédent cumulé de fin de l'exercice, s'élève à **165 691,61 €** contre 447 540,08 € à fin 2022.

La baisse de l'excédent cumulé provient de l'autofinancement des travaux de la tranche 1 du « Cœur de village » réalisé en 2023, grâce à notre trésorerie et sans recours à l'emprunt.

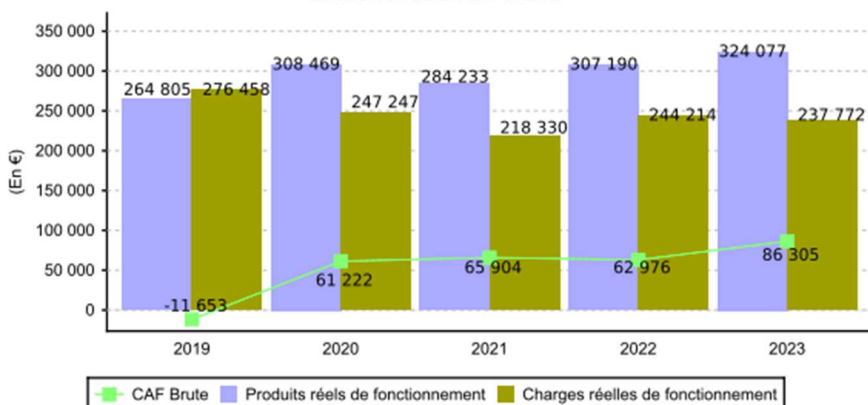
Afin de rattraper cette avance de trésorerie réalisée sur le budget 2023, un prêt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 4,19% a été contracté début 2024 auprès de la Caisse d'Epargne. Les échéances de ce nouvel emprunt sont inférieures d'environ 5 000 €/an à celles de l'emprunt de la salle polyvalente dont la dernière échéance a été payée en 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) EXERCICE	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) CUMULÉS (*)
Section de fonctionnement	337 965,48	257 668,73	80 296,73	316 277,83
Section d'investissement	358 386,50	564 396,65	-206 010,15	-150 586,22
(*) cumuls des exercices précédents et de l'année 2023				165 691,61

Les documents de valorisation financière et fiscale démontrent une bonne maîtrise des recettes (en hausse de 22,4% depuis 2019) et des dépenses, (en baisse de 14 % sur 5 ans) ainsi qu'une bonne capacité d'autofinancement (CAF brute en hausse de 37% et CAF Nette en hausse de 60,2 % par comparaison 2023/2022).

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	264 805	308 469	284 233	307 190	324 077		5,5 %	22,4 %
Charges réelles de fonctionnement	276 458	247 247	218 330	244 214	237 772		-2,6 %	-14,0 %
Capacité d'autofinancement brute	-11 653	61 222	65 904	62 976	86 305		37,0 %	-
Capacité d'autofinancement nette	-34 648	37 224	40 853	36 820	58 988		60,2 %	-
Dépenses d'équipement	25 771	39 860	59 031	90 184	537 079		495,5 %	1 984,0 %
Dettes financières	123 641	99 643	74 993	48 837	21 519		-55,9 %	-82,6 %
Fonds de roulement	342 187	354 982	353 503	447 540	165 692		-63,0 %	-51,6 %
Trésorerie	338 563	381 941	366 264	459 739	198 767		-56,8 %	-41,3 %

ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

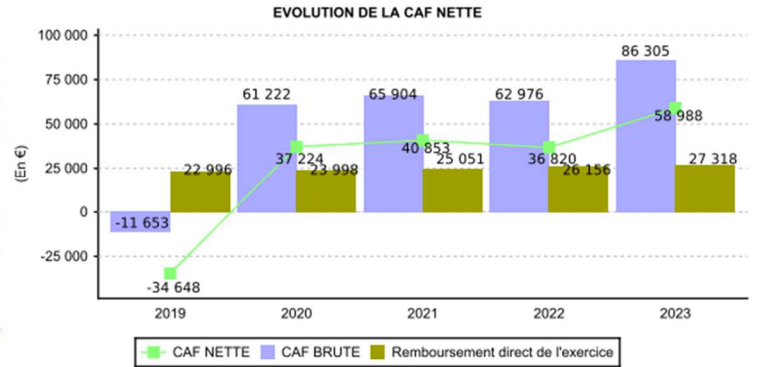
■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Compte administratif 2023 (Suite).

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Côté taxes foncières...



Pour 2024, les taux restent identiques à ceux de 2023.

Taxe foncière bâti = 55,80 %
 Taxe foncière non bâti = 108,13 %
 Taxe habitation = 26,24 %
 (Résidences secondaires)

La variation des recettes attendues résulte de l'augmentation des valeurs locatives principalement due à de nouvelles constructions et à l'indice de réévaluation.

FISCALITÉ et Recettes réelles et attendues	2023 en € (Réelles)	2024 en € (Attendues)
Produits attendus des taux votés par la commune	155 684	162 817
Taxe habitation résidences secondaires	13 869	13 828
Effet correcteur suppression Taxe habitation	5 045	6 192
Etat : Compensation taxe foncière	2 875	2 872
Total recettes réelles/attendues	177 473	185 709
CFE	Collectée par la communauté de communes et reversée aux communes	



Pour 2025, le gouvernement MACRON envisageait de réduire les dotations versées aux communes afin de réduire le déficit de l'État. Si ces réductions devaient entrer en vigueur, nous serions dans l'obligation d'ajuster nos taux de taxes foncières pour combler ce manque de recette.

■ Sobriété énergétique : Zone d'accélération Energie renouvelables (ZA EnR).

Lors du dernier Conseil Municipal du 19 juin dernier, les élus ont validé l'énergie et la cartographie des zones d'accélération retenues pour notre commune.

Comme annoncé lors des 6 réunions publiques « Apéros de la transition » réparties sur l'ensemble du territoire de la CCPLM en mars 2024 et auxquelles vous avez été conviés, notre commune a fait le seul choix du photovoltaïque : Toiture, sol et ombrières.

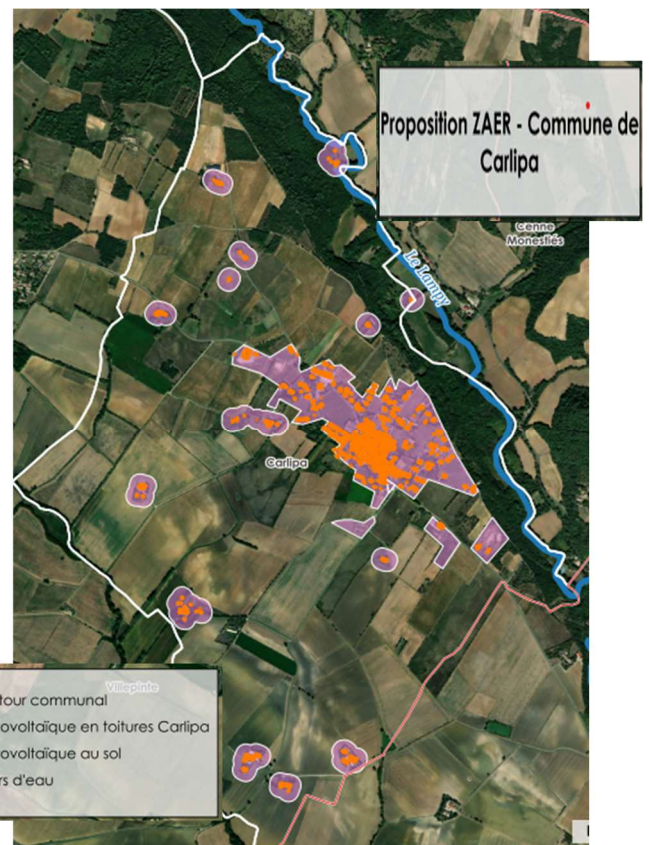
La zone couvre la totalité de l'enveloppe urbaine ainsi que les écarts et quelques sites déjà anthropisés : Carrière, station d'épuration.

Pour les écarts, les projets pourront être réalisés dans la limite de 50 mètres des bâtiments déjà existants, conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Les éventuels projets compris dans la zone seront ainsi accélérés et simplifiés. Ils feront toutefois l'objet d'une instruction d'urbanisme.

Les projets hors zone pourront cependant être déposés.

Ils seront instruits au même titre que les autres mais ne bénéficieront pas d'accélération administrative.



■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■



■ Plan communal de sauvegarde : renforcement du dispositif.

Au terme de 2 formations dispensées en 2023 par l'Unité Mobile de Premiers Secours en partenariat avec le Club de Sauvetage et de Secourisme Carcassonnais notre commune dispose d'une vingtaine de volontaires diplômés qui ont accepté de renforcer le PCS en cas de besoin.

Au-delà du matériel, les ressources humaines sont précieuses pour organiser les secours. Leurs identités et coordonnées sont désormais inscrites sur les listes d'actions à mettre en œuvre en cas de sinistre.

■ La fibre optique est là...

Depuis le 15 juin 2024, notre commune est éligible à la fibre optique. Vous pouvez solliciter votre raccordement auprès du fournisseur de votre choix après analyse des offres.

Si vous rencontrez un problème sur l'éligibilité de votre adresse, vous pouvez contacter la mairie afin que nous puissions vérifier la certification de votre adresse.

Lors du raccordement, soyez exigeant et vigilant sur la qualité des travaux réalisés par le prestataire de votre fournisseur d'accès au réseau.

Certains prestataires peuvent être tentés à prendre des « raccourcis » pour gagner du temps.



■ Merci à l'association « Poils aux pattes ».

Les membres de l'association « Poils aux pattes » sont intervenus récemment sur notre village pour capturer une chienne errante de race Gascon saintongeais d'environ 5 ans.

La chienne qui vivait dehors depuis plusieurs mois était craintive et il a fallu quelques semaines pour que sa capture aboutisse.

La ténacité de l'association, a eu raison de la chienne Mélissande en ce début juin. Au-delà de la capture, l'association s'est occupée du passage chez le vétérinaire (contrôle de l'état sanitaire et identification) et de son dépôt en fourrière de Saint-Martin-Lalande avec qui la commune de Carlipa est conventionnée.

Aujourd'hui, l'association travaille au quotidien pour sociabiliser la chienne trop longtemps éloignée de l'homme. Mélissande sortira bientôt de la fourrière pour être confiée à une famille d'accueil.

Cette chienne, en quête d'alimentation, causait, chaque nuit, quelques désordres au niveau des conteneurs à Ordures ménagères du village aux pieds desquels nous trouvions, tous les matins, des sacs déchiquetés et fouillés.

La collecte de son alimentation était facilitée par certains usagers qui n'hésitent pas à surcharger le 1^{er} conteneur, au point de ne pouvoir en refermer le capot, alors que les bacs de derrière disposent de place.

Un grand merci à l'association « Poils aux pattes » pour l'aide apportée à la commune dans la gestion de ce canin. A ce titre, une subvention exceptionnelle de 150 € a été accordée à l'association en remerciement des services rendus et pour récompenser leurs actions quotidiennes au service des animaux.

Nous souhaitons à Mélissande un bon retour parmi les humains !!

■ L'armée révise ses servitudes radioélectriques.

Vieilles de 51 ans, les servitudes, instaurées en août 1973, contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et faisceaux hertziens vont évoluer.

Le périmètre des servitudes se restreint. Cependant, peu de changement pour la commune de Carlipa située dans la trajectoire des 2 bases marines de la Lauzette et de la Régine.

Une enquête publique sera ouverte en mairie dans l'été. Nous vous informerons des modalités de mise en place et de la durée de cette consultation publique.

Le dossier sera consultable en mairie où un registre sera ouvert.

Les commissaires enquêteurs tiendront des permanences sur les communes de Villepinte et de Bram.



Pour une information en continue, consultez régulièrement le site de la commune www.carlipa.fr, et téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre mobile. Vous recevrez des alertes à chaque ajout de contenu.



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

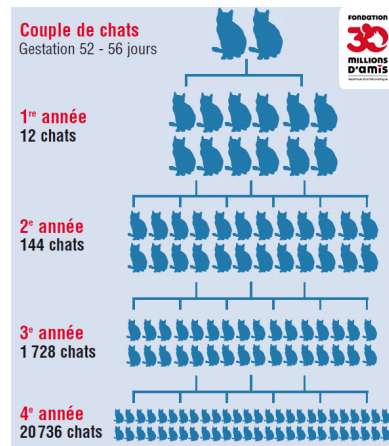
■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Campagne de stérilisation et identification des chats errants.

Afin d'éviter la prolifération, des souffrances inutiles de l'animal et pour le bien-être de la population, la mairie renouvelle régulièrement des actions de stérilisations, et ce depuis 2019.

En partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la Fondation Brigitte BARDOT, la commune et des bénévoles, œuvrent pour le trappage des chats errants.

Une fois capturés, ils sont stérilisés et identifiés par le cabinet vétérinaire référent et relâchés dans leur zone de vie.



A tous les propriétaires : En continuité des actions menées par la commune, toujours dans un souci de régulation de la population féline, et dès lors que votre chat fréquente les rues du village, il est vivement conseillé de procéder à la stérilisation.

Nous vous rappelons que l'identification est obligatoire !!

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux
non soumis à permis de construire portant sur
une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, revêtement de façade...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Le présent formulaire est réservé à la mairie du lieu du projet.

La présente demande a été reçue à la mairie le .../.../... à ... heures.

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National

■ Travaux sur biens immobiliers : DP et/ou PC.

Nous vous rappelons que bon nombre de travaux réalisés sur vos biens immobiliers nécessitent très souvent l'établissement d'une déclaration préalable de travaux (DP), parfois même d'un dépôt de permis de construire (PC).

Ces obligations sont notamment nécessaires lorsque les travaux changent l'aspect extérieur de votre bien.

Il en va de même pour la pose d'un échafaudage qui doit bénéficier d'une autorisation d'empiètement ou de fermeture de la voirie délivrée par la mairie.

Ces obligations, qui peuvent vous paraître contraignantes, servent pourtant vos intérêts. L'autorisation que vous obtiendrez pour la réalisation de vos projets pourra couper court aux éventuels litiges avec le voisinage, l'administration et l'urbanisme.

En l'absence de déclaration vous vous exposez à des préjudices qui relèvent du pénal (avec les sanctions associées) et à des obligations de remise en l'état du bien avant travaux.

Vous envisagez d'effectuer des travaux, contactez la mairie pour déterminer la nature des documents à établir en fonction de la nature des travaux envisagés !!

■ Encore et toujours trop d'incivilités : Un conseil municipal mécontent !!

Dégradations. Quelques temps après la remise en état de la Cajorque, des dégradations ont eu lieu, entre autre, un départ de feu qui heureusement n'a pas d'autre effet que de dégrader l'assise en bois et la peinture fraîchement refaite. D'autres dégradations par jet de pierres ont eu lieu à la fontaine et dans la cour de la mairie. Enfin, des couvercles de bouches à clé d'eau potable ont été dérobés.



Points de collecte déchets : Des progrès restent à faire !

Nous ne pouvons nous réjouir d'un problème récurrent quant au dépôt sur certains emplacements des conteneurs de la commune.

Régulièrement, des conteneurs d'ordures ménagères regorgent de déchets déposés en vrac ou dans les sacs noirs et qui ne devraient pas s'y trouver : emballages papier, plastiques, cartons etc.... alors que les conteneurs (couvercle jaune-tri à déposer en vrac) destinés à recevoir ce tri, se trouvent juste à côté.

Nous trouvons également des bouteilles, des vêtements alors que deux conteneurs à verre et un bac à vêtements sont à disposition sur le point situé à l'arrière du cimetière, rue de l'Olivier.

Et sans compter d'autres objets déposés dans, ou au pied des conteneurs et qui relèvent de la déchetterie ainsi que des dépôts de gravats déposés à la sauvage.

Beaucoup trop d'incivilités qui, outre le fait de coûter plus cher à la collectivité (coût du traitement ordures ménagères plus important que le coût du tri) laissent une image désagréable de notre village alors que juste un petit effort de civisme par le respect des consignes suffirait pour le bien être de ses habitants et des visiteurs ! Les moyens à notre disposition mis en place par la communauté de commune sont importants et à la portée de tout un chacun... encore faut il avoir la volonté de bien faire.

Et merci à ceux pour qui le tri n'a plus de secret et continuent à bien faire !

Toutes ces incivilités génèrent des coûts supplémentaires : réparations, entretien, nettoyage. Pour l'instant, nous avons tenu à ce que nos impôts n'augmentent pas !! A ce rythme nous ne pourrions tenir indéfiniment !!

■ Point sur les travaux ■ ■ ■

■ Travaux et baptême de l'ancienne Boulangerie.

Après avoir réalisé les travaux de réfection que nous avons évoqués dans le précédent bulletin municipal, nous sommes en mesure de vous annoncer la prochaine ouverture du local nommé :

Le Relais Communal

Les derniers travaux réalisés :

- Aménagement d'un espace toilette en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Installation d'une pompe à chaleur réversible et cache climatisation sur l'unité extérieure ;
- Pose d'une nouvelle porte d'entrée.

Maintenant que nous avons eu le feu vert administratif, nous allons pouvoir procéder au déménagement de la bibliothèque ainsi qu' à l'aménagement des autres espaces prévus, à savoir : ● Espace de travail et de réunion ● Espace de convivialité.

Nous communiquerons sur le fonctionnement de ces espaces lorsque la bibliothèque sera installée.



■ Plantation végétaux dans la cour de l'école.

Comme nous nous y étions engagés lors de l'abattage des robiniers (acacias), dont l'état sanitaire était déplorable et qui procuraient un réel danger sur la tête de nos écoliers, de nouvelles plantations ont été réalisées.

Au centre, un tilleul qui devrait apporter, au fil des années, un peu plus de fraîcheur à la façade du bâtiment.

De part et d'autre de cet arbre « roi », un arbousier et un érable de Montpellier.

Le choix de l'implantation et des essences a été réalisé en concertation avec les architectes paysagistes, les élus et Annabelle la directrice de l'école. Les écoliers ont participé activement aux plantations.

L'équipe municipale arrose régulièrement les plantations afin que la reprise des végétaux se fasse dans de bonnes conditions.

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à espérer une croissance rapide.

■ Travaux d'étanchéité.

La terrasse nord du Relais Communal a fait l'objet d'un traitement d'étanchéité et d'évacuation des eaux pluviales.

■ Cœur de village - Tranche 2 - Boulevard des Tilleuls.

Les appels d'offres ont été déposés le 10 juin sur le portail des marchés publics.

Les entreprises disposent d'un délai allant jusqu'au 12 juillet 2024 à 17 heures pour communiquer leurs offres.

Une réunion publique sera programmée à la rentrée.



Les subventions ont été accordées pour cette tranche : Département 109 500 € ; Etat 109 170 € ; Région Occitanie 36 000 €.

Les travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de cette tranche devraient démarrer à l'automne.

En préparation de cette tranche, des travaux de mise en conformité des branchements d'adduction d'eau potable et des eaux usées sont actuellement en cours.

Ces travaux sont intégralement pris en charge par la CCPLM.

■ Ephéméride ■ ■ ■



- **Mercredis de juillet.** 4 dates vous sont proposées : les 3, 10, 17 et 24 juillet. Plus de détail dans la rubrique vie locale de ce bulletin.
- **Fête locale.** Elle se déroulera les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août.

■ **Vide grenier.** L'événement est prévu pour le dimanche 11 août 2024. Renseignements et réservation d'emplacement auprès du Café Anglade au 04 68 94 21 25. Restauration rapide sur place.

■ **Repas champêtre.** Il aura lieu place Bellevue le dimanche 15 septembre. Un flyer sera distribué en boîtes aux lettres en temps utiles.

■ **Food Truck.** Le chef Paul et son épouse Valérie seront sur notre commune les samedis 13 juillet et 24 août 2024 et vendredi 20 septembre.

■ Démographie ■ ■ ■

Mariage:

- Patrice Carratala et Amélie Magnier le 8 juin 2024

Décès :

- Marie-Hélène Cau le 22 juin 2024



■ Vie locale ■ ■ ■

■ Retour sur le repas des séniors.

Généralement programmé en début d'année, le repas 2024 s'est tenu, cette année, le 28 avril.

La cause de ce retard, le désistement du traiteur Aude Réception avec qui nous avons contractualisé et qui a cessé son activité quelques semaines avant notre rendez-vous.

Qu'à cela ne tienne, ce retard n'a fait qu'aiguiser les papilles !!

Une cinquantaine de personnes, de tout âge, était réunie à la salle polyvalente pour partager le traditionnel repas préparé et servi par la Maison Bareil traiteur à Alzonne.

L'occasion de se livrer à des échanges entre participants, profiter des morceaux de musique interprétés par TADEK Music et de se dégourdir les jambes avec quelques pas de danse.



■ Food Truck et Fish & chips... au village.

Depuis le mois d'avril, à raison d'une fois par mois, notre commune accueille le Chef Paul et son épouse Valérie. Ces restaurateurs, d'origines anglaises, nous proposent des spécialités Britanniques.

Installés rue de la République dans leur Food Truck stationné devant le café, ils cuisinent et servent, une quarantaine de repas : Fish & Chips, Beignets de langoustines, poulet, saucisse, etc...

Certains achètent pour emporter alors que d'autres consomment sur place. Tout le monde y trouve son compte !!

Une occasion de plus pour les habitants de la commune et des villages voisins de se réunir dans la bonne humeur et d'échanger sur les sujets du moment.

Vous trouverez dans l'éphéméride de ce bulletin les prochaines dates de présence du Food Truck sur Carlipa.



Citations, Proverbes & Dictons



■ La maxime du bulletin

« On ne va pas loin quand on change de route tous les jours »

Proverbe Français

■ Vie locale (suite) ■ ■ ■

■ Les mercredis de juillet : édition 2024.

Le 3 juillet donnera le top départ d'une série de 4 dates pour nos mercredis de juillet.

Au programme 2024, chansons françaises, en Occitan, internationales :

➔ 3 juillet : Les Rat's cordés ➔ 10 juillet : Christian Almerge et Éric Vogel ➔ 17 juillet : Tony Ballester et Alexandra Cherrington ➔ 24 juillet : Un air de deux airs.

Les festivités sont prévues dans la cour de la mairie à partir de 21 heures. L'accès est libre.

Le verre de l'amitié sera offert, par la municipalité, à l'issue de chaque représentation.

Venez nombreux partager ces moments de détente et de convivialité !!



■ Vie associative ■ ■ ■



La plume des associations locales

■ L'actualité de Carlip'animations.

- Retour sur les manifestations du semestre écoulé.

Les 3 animations principales ont remporté un vif succès :

➔ Soirée carnaval le 24 février avec repas Aligot Saucisse. Le char a défilé dans les rues du village avec les enfants de la commune et du regroupement scolaire. S'en est suivi, un conte d'Elodie Delfa et un goûter offert.

➔ Soirée Irlandaise le 20 avril, animée par le groupe les Green Duck avec repas Fish and Chips. Subsonic a clôturé cette belle soirée.

➔ Fête de la musique le 22 juin animée par les musiciens de notre village. Merci à eux pour ce bon moment partagé et apprécié de tous... Une belle réussite pour cette 1^{ère} édition !!!!!

- Et pour la suite... La Fête Locale...



Les 2,3 et 4 août, le village prendra un air de fête pour célébrer les 30 ans de Carlip'animations !!!!!

La fête locale démarrera le vendredi par une auberge espagnole, le samedi soirée Tapas et le dimanche notre traditionnel repas , place Bellevue.

Le tour de table se fera le samedi 27 juillet à partir de 17h. Merci de nous réserver bon accueil...

À noter également que le vide-greniers se fera le dimanche 11 août toute la journée avec un stand restauration sur place.

Nous vous espérons nombreux pour fêter dignement les 30 ans de notre association. Merci à tous pour votre soutien tout au long de ces années....

■ Association de Chasse agréées (ACCA).

L'assemblée générale s'est tenue le Dimanche 12 mai.

L'association dénombre une douzaine d'adhérents. Les cartes de la prochaine campagne seront délivrées le 4 août prochain. Les comptes de fin d'exercice sont positifs.

Le bureau a été reconduit à l'exception du trésorier démissionnaire qui a été remplacé en séance.

CARLIPA

FÊTE LOCALE AOÛT 2024

VENDREDI

19h AUBERGE ESPAGNOLE
PLACE BELLEVUE

2

22h BAL animé par

MASTER LIGHT

SAMEDI

19h APÉRITIF TAPAS

ASSIETTES TAPAS ET SANDWICHS

3

Bandas PENA DEL SOL

22h BAL animé par

SUBSONIC

DIMANCHE

20h BASSE CÔTE / FRITES

PLACE BELLEVUE

18 € ADULTE / 10 € ENFANT

INSCRIPTIONS AU 06.09.92.76.25

4

22H BAL animé par

MEGAMIX 2000

L'Association
Communale de Chasse
Agréée
(A.C.C.A.)